



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Conditions de vie et de rétention des migrants sur les îles de Lesbos et Samos

Question écrite n° 26525

Texte de la question

Mme Florence Provendier appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargée des affaires européennes, sur les conditions de vies et de rétention des migrants sur les îles grecques de Lesbos et Samos. Depuis 2013, l'Union européenne fait face à une crise migratoire sans précédent avec des arrivées massives de demandeurs d'asiles par la Turquie. Ainsi, le 18 mars 2016, l'Union européenne a signé un pacte migratoire avec la Turquie afin de réguler cette migration. Pourtant, en 2019, 13 000 personnes dont 6 000 enfants accompagnés et environ un milliers de mineurs non accompagnés ont été dénombrés sur le seul camp de Moria situé sur l'île de Lesbos, alors qu'il est prévu initialement pour 3 000 personnes. Ces personnes vivent dans des conditions de vie insalubres, sans eau ni électricité. Sur l'île de Samos, 7 200 personnes vivent entassées dans un camp pouvant accueillir 648 personnes. En décembre 2019, une dizaine d'enfants ont tenté de mettre fin à leurs jours pour fuir cette misère et d'après médecins sans frontières, une centaine d'enfants souffrent de maladies sérieuses et ont besoin de soins. Face à cette situation explosive, en octobre 2019, le Conseil de l'Europe a appelé la Grèce à prendre « des mesures urgentes ». La commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe s'est dite « choquée des conditions d'hygiènes horribles » dans lesquelles vivent les demandeurs d'asile. En janvier 2020, la commission des droits de l'Homme a demandé de mettre fin rapidement au confinement des demandeurs d'asile en Grèce. Elle souhaite connaître l'action de la France auprès des institutions européennes pour garantir des conditions de vie humaines et dignes à ces migrants.

Texte de la réponse

Le plein respect des droits fondamentaux doit être une exigence permanente dans la mise en œuvre de la politique européenne de migration et d'asile. La France reste attentive aux conditions d'accueil des réfugiés dans les îles grecques. À cet égard, le renforcement de la capacité d'accueil de ces centres, ainsi que la mise en place de la politique de transfert des migrants depuis les îles vers le continent, ont favorisé l'amélioration des conditions et la réduction du nombre de migrants dans les îles grecques. La France participe également aux efforts de solidarité en contribuant concrètement aux relocalisations des personnes éligibles à une protection internationale. Ainsi, dans le cadre du programme 2015-2017 de relocalisations de la Grèce vers d'autres États membres de l'Union européenne, 21 500 personnes ont été relocalisées, dont 4 390 vers la France (deuxième pays d'accueil après l'Allemagne). Depuis, la France poursuit cet effort de solidarité. Près de 700 personnes ont ainsi été accueillies en France depuis 2019.

Données clés

Auteur : [Mme Florence Provendier](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (10^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26525

Rubrique : Immigration

Ministère interrogé : [Affaires européennes](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [11 février 2020](#), page 954

Réponse publiée au JO le : [29 mars 2022](#), page 2095